

LE PRESIDENT



JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 6 JUILLET 1849.

Suppression des malles-postes de Marseille, Bordeaux et Nantes.

Le moment approche où la mesure inintelligente, votée par la Constituante le 19 avril dernier, doit être mise à exécution. Pour réaliser une économie de 256,834 fr. 50 c. ; la même Assemblée qui a autorisé tant de dilapidations et qui a maintenu le service des fourgons-postes, dépensant inutilement à eux seuls 800,000 fr., cette Assemblée, disons-nous, a supprimé les malles-postes importantes qui font le service de Lyon à Bordeaux, de Lyon à Marseille et de Bordeaux à Nantes.

L'histoire de ce vote, enlevé par surprise, serait singulière, et l'on serait fort étonné de retrouver parmi ceux qui y ont le plus contribué M. Goudchaux, banquier de la maison Gaillard et Pénicaut, laquelle est appelée à recueillir la succession des malles-postes.

Quoi qu'il en soit de ce vote et des mobiles secrets qui l'ont inspiré, il ne faut pas qu'il ait son effet: tout le commerce du Midi y est intéressé. Déjà à Bordeaux des protestations énergiques ont été envoyées à Paris et des pétitions adressées à l'Assemblée nationale; à Marseille il en sera de même. A Lyon, notre chambre de commerce, notre conseil municipal, doivent réclamer; dans tous les départements intéressés directement à cette suppression, il faut que des pétitions se signent et qu'elles soient appuyées par les représentants.

Partout il importe qu'une voix unanime repousse une mesure aussi désastreuse, et que l'Assemblée législative répare la faute commise, dans cette circonstance, par son aînée. Pour aider à ce résultat autant qu'il est en nous, nous invitons nos concitoyens à signer la pétition suivante dont ils trouveront un exemplaire dans nos bureaux :

Citoyens représentants,

Les soussignés, habitant la ville de Lyon et le département du Rhône, ont l'honneur de vous exposer que le vote émis le 19 avril dernier par l'Assemblée nationale, et entraînant par le rejet de l'allocation de fr. 256,884,50 la suppression des malles-postes de Lyon à Bordeaux, Marseille à Lyon, Bordeaux à Nantes, est un vote préjudiciable aux intérêts de tout le midi de la France et notamment aux intérêts commerciaux des trois grandes places de Lyon, Marseille et Bordeaux.

Les soussignés appellent votre attention, citoyens représentants, sur cette question si grave pour eux, et ils vous supplient de revenir sur une mesure aussi fâcheuse. L'économie que l'on a eue en vue le 19 avril est insignifiante, comparée aux graves dommages qui résulteraient pour les populations d'un service irrégulier et incomplet comme celui que l'on veut substituer aux malles-postes.

Confiants dans votre justice, les soussignés ont l'honneur, citoyens représentants, d'être, etc.

Cette pétition sera envoyée à Paris, et nous la ferons précéder de tous les renseignements susceptibles d'éclairer l'Assemblée législative sur les inconvénients et les dangers de supprimer les malles-postes indiquées plus haut.

Nous apprenons à l'instant qu'une députation, composée des citoyens les plus honorables de notre ville, et appartenant à toutes les nuances de l'opinion modérée, s'est rendue hier auprès de M. de Mortemart, pour solliciter son désistement. Mais elle avait été devancée par des membres du comité légitimiste, dit du droit national, qui s'y rendaient dans un but tout opposé.

Aussi la députation a vainement insisté sur les considérations qui motivaient un désistement. Elle a parlé de patriotisme, d'union et de concorde sans

être entendue. M. de Mortemart a été inébranlable dans sa résolution; il persiste à se porter.

En présence d'un pareil fait, et après la démarche d'hier, le parti modéré tout entier doit se rallier au nom de M. Rivet, et si les rouges l'emportent, la responsabilité en retombera sur qui de droit.

M. Rivet est donc plus que jamais le candidat du parti modéré. Le refus de M. de Mortemart, dans les circonstances actuelles, équivaut, d'ailleurs, à un désistement; seulement, il a refusé d'en avoir le mérite.

Dans une prétendue lettre d'un officier supérieur du corps expéditionnaire, il est dit que les pertes devant Rome s'élèvent à plus de 1200 hommes, et que les rapports manquent d'exactitude. D'après les états authentiques, les pertes, du 30 avril au 20 juin, se montent à 7 officiers et 134 sous-officiers ou soldats tués; 44 officiers, 732 sous-officiers et soldats blessés.

Du 20 au 24, le journal du siège donne approximativement: 30 officiers et 17 sous-officiers et soldats tués; 2 officiers et 58 sous-officiers ou soldats blessés.

Dans ce chiffre sont comprises toutes les blessures, les plus légères comme les plus graves.

La commission spéciale du contrôle du chemin de fer de Paris à Lyon vient de faire le premier voyage d'exploration sur la section de Paris à Tonnerre.

Les membres présents étaient MM. Rivet, Monier de la Sizeranne, Herson, de Bonreuille et Didier. Le secrétaire de la commission, M. A. Berryer, les accompagnait.

Les travaux de l'Assemblée nationale avaient empêché MM. Daru, président de la commission, Etienne et Bineau, de se joindre à leurs collègues.

Partie à huit heures et demie samedi matin, la

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Le vieux Grenadier.

— Mais vous pâlissez; qu'avez-vous donc ?

— Rien ! oh rien... dit le jeune homme; et il ajouta tout bas : Béni soit Dieu qui t'envoya cette idée !

La garde devait tenir tête aux Russes pendant que le reste de l'armée passerait. L'Empereur, au milieu de nous, donnait ses ordres avec le même sang-froid, la même précision, que s'il se fût trouvé sur un champ de bataille, en face d'un ennemi battu d'avance.

Tout-à-coup des cris affreux s'élevèrent à la vue des Russes qui couronnent les hauteurs; une panique subite s'empare des trainards, tous se précipitent vers les ponts qu'ils encombrèrent; les voitures lancées au galop renversent et écrasent tout ce qu'elles rencontrent, jusqu'à ce qu'un obstacle les arrête, et la foule, qu'elles empêchent d'arriver à l'autre rive,

les presse et les précipite dans les abîmes du fleuve.

Et du poste où je combattais, je voyais tout cela; j'entendais des cris de femme, et au milieu de ces cris il me semblait distinguer ceux de Louise qui m'appelait... J'avais les yeux pleins de larmes... Oh! je vous l'avoue, j'eus l'idée de jeter mon arme et de m'élancer vers Louise pour lui ouvrir un passage ou mourir avec elle. Mais en ce moment une balle frappe mortellement l'officier qui porte notre aigle, un autre le remplace et tombe à son tour, deux autres ont le même sort, et notre aigle reste à demi enseveli dans la neige... L'empereur vit cela, releva lui-même l'étendard, et après avoir cherché des yeux :

— Tu te nommes Hubert? me dit-il.

Je fis un signe de tête...

— Prends cette aigle, tu la rapporteras en France, toi...

Deux heures après nous défilions à notre tour sur un des ponts. Je rapportai notre aigle en France; mais Louise! mais mon enfant! je ne les revis jamais!!!...

A ces mots le jeune homme se jeta dans les bras du vieillard, et tous deux mêlaient leurs larmes ensemble.

— Ah! fit derrière eux une voix assez impertinente, il paraît qu'il y a foule ici... C'est vous qui l'avez

Hubert; vous connaissez ce monsieur?...

C'était un inspecteur, enchanté de trouver le garde en faute.

— S'il me connaît! s'il me connaît! s'écria le jeune homme d'une voix émue en ôtant rapidement son habit... Je suis Napoléon Hubert; je suis son fils.

— Mon fils! dit Hubert d'une voix sourde... mon fils! puis il arracha la manche du jeune homme, et sans pouvoir prononcer un mot de plus, il appuya ses lèvres sur un N qui se lisait facilement sur son bras droit. Maintenant je puis mourir, ajouta-t-il en tombant pâle et épuisé sur sa chaise.

— Mourir! non, mon père, non. Vous vivrez pour goûter le bonheur que nous avait réservé le ciel.

— Mais par quel miracle, dit le vieillard, as-tu été sauvé ?

— Un hetmann de Cosaques me recueillit, m'éleva, m'aima comme son enfant, me donna sa fille en mariage, et mourut en me laissant sa fortune.

— Et Louise! murmura le vieux soldat.

— Père..., nous irons ensemble prier pour elle sur les bords de la Bérésina.

GEORGES JANETY.

commission s'est arrêtée 13 fois en route pour examiner les travaux.

La commission a passé la nuit à Sens; dimanche elle est partie de Sens à six heures, s'est rendue à Tonnerre, en s'arrêtant fréquemment pour juger les travaux et voir si toutes les précautions étaient bien prises pour la livraison prochaine de ce chemin au public.

Le retour a eu lieu à midi, et le convoi rentrait à Paris à cinq heures.

ITALIE.

Le journal de Toulon, la *Sentinelle*, après avoir confirmé de tous points les détails que nous avons donnés hier touchant l'affaire du 30 juin, et l'arrivée au camp français de la municipalité romaine, en ajoute quelques autres que nous croyons devoir reproduire :

« On s'accorde à reconnaître, dit la *Sentinelle*, qu'avec l'infériorité des troupes assiégeantes, il fallait toute la prudence du général Oudinot pour amener à bonne fin notre entreprise sur Rome. C'est après avoir vu le progrès lent mais sûr de nos opérations que les assiégés, affaiblis d'ailleurs par des pertes considérables, se sont décidés à demander une suspension d'armes. Ils ont compris que, maîtres du Janicule, nous allions bientôt l'être de toute la ville.

« Le général Oudinot a bien voulu accorder une suspension d'armes, mais pour donner le temps aux assiégés de se soumettre à discrétion, sans conditions, et en s'en rapportant à la générosité de la France. »

On nous communique une lettre particulière de Venise, à la date du 26 juin, dans laquelle nous trouvons les détails suivants sur la situation désastreuse de cette ville :

« C'est à présent que les affaires commencent à aller bien mal. Dans quelques jours, presque tous les marchands de vin auront fermé boutique, car ils n'auront plus de vin à vendre. Il en sera de même des marchands de comestibles, etc., etc.

« Sérieusement bloqués du côté de la mer et assiégés du côté de la terre, les Vénitiens ne veulent pas entendre parler de capitulation. Ils sont disposés, disent-ils, à supporter toute espèce de privations, à s'ensevelir même sous les ruines de leurs maisons — ce qui pourtant ne soulerait pas à tout le monde — plutôt que de céder. Ils ne se plaignent ni du pain noir qu'ils mangent, ni de la viande qu'ils ne mangent pas, ni de l'eau du puits artésien de M. Degoussée, qu'ils boivent au lieu de vin, et la tranquillité continue de régner, bien que quelques bombes, arrivant de temps en temps, aient fait quelque dégât et que le canon nous empêche de dormir.

« Jusqu'à présent, je ne me ressens pas des effets du changement de nourriture et des émotions continuelles de ce genre de vie; ce qui me contrarie le plus, c'est d'être privé des nouvelles de France et d'ignorer ce qui s'y passe. »

Les nouvelles de Rome ont produit dans Paris une immense satisfaction. Les affaires intérieures sont abandonnées et chacun s'occupe des nouvelles étrangères.

Raab vient d'être emporté par les Autrichiens; commandés par leur jeune empereur, et le grand duché de Bade est complètement pacifié.

Les relations qui s'établissent entre MM. Proudhon et Em. de Girardin sont singulières à plus d'un titre; il faut les encourager, car ils se brouilleront promptement et, une fois occupés par leurs querelles intestines, ils laisseront en paix le gouvernement et la société.

Les élections de Paris s'annoncent bien. La liste provisoire des candidats est généralement bonne. Le nom de M. Léon de Malleville, qui est en tête de la liste, sera accueilli avec la plus grande faveur. Paris réparera ainsi une injustice criante du département du Tarn-et-Garonne, qui doit être déjà honteux d'avoir préféré à cet homme remarquable M. Detourné, le montagnard ardent, dont le nom figure au bas de l'appel au peuple.

C'est demain jeudi, ou plus tard lundi prochain, que l'Assemblée législative reprendra le local de ses séances, un moment abandonné aux architectes et aux peintres-décorateurs pour réparations et restaurations. Le système de ventilation qui, au moyen de ventouses et de soupiriaux, substitue l'air frais des caves à l'air chargé qui est dans le sein de la salle où l'on délibère, permet d'espérer que le choléra ne reparaitra pas au milieu de l'Assemblée, et n'y reproduira pas les ravages qu'il a faits au sein de la Constituante.

On annonce que l'Assemblée législative se prorogera pour deux mois, à partir du 15 août prochain. On ren-

trerait ainsi peu à peu dans les anciennes habitudes parlementaires, ce qui renverrait la véritable session dans les mois d'hiver.

Il est probable qu'aujourd'hui, par suite de l'état de l'atmosphère, le gouvernement ne recevra pas de nouvelles dépêches télégraphiques. On ne pensait guère, au surplus, que la démarche faite par l'Assemblée constituante romaine et la municipalité pût aboutir à autre chose qu'à une soumission définitive.

Il n'est pas question du rappel du général Bedeau, ce qui donnerait à penser qu'il est moins à Rome pour terminer le siège que pour suivre les négociations qui auront lieu après la reddition de Rome.

Travaux parlementaires.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée par M. le procureur général, près la cour d'appel de Paris, contre sept représentants : MM. Ronjat, Baune, Beyer, Kopp, Anstett, Hofer et Lourion, a terminé son travail.

Des sept représentants inculpés, M. Baune est le seul qui se soit présenté devant la commission; par l'organe de son honorable rapporteur, M. de Vatimesnil, elle conclut à ce que l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'autoriser des poursuites contre M. Baune; mais elle a pris une décision contraire relativement à ses six collègues.

La commission chargée d'examiner les demandes en autorisations de poursuites, contre M. Marc Dufrasse, représentant, a conclu par l'organe de son honorable rapporteur, M. Creton, à ce qu'on autorise les poursuites.

— Les bureaux examineront prochainement deux propositions, l'une de M. Lestiboudois, l'autre de MM. Fron et Soubiès. La première tend à assurer une pension de retraite aux ouvriers industriels; la seconde tend à organiser des moyens d'assistance pour les indigents, dans les établissements thermaux appartenant à l'Etat et aux communes.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse, l'a adoptée dans son ensemble, et lui a fait subir fort peu de modifications. M. Combarrel de Leyval a été nommé rapporteur.

CHRONIQUE PARISIENNE.

A 11 heures ce matin il y a eu grand conseil à l'Élysée-National.

Plusieurs personnages influents y ont pris part.

— L'affaire des nouveaux coins républicains est toujours pendante au conseil d'Etat.

Le graveur Borel vient de faire frapper une belle médaille de la République imitant la célèbre médaille de Syracuse.

— Demain jeudi à 2 heures aura lieu au palais de l'Institut la grande séance annuelle de l'Académie française.

— On va essayer prochainement à Vincennes la fameuse machine de l'exposition qui lance à des distances prodigieuses 60 à 80 balles par seconde.

— On mande de Strasbourg que M. Madier de Monjau, dont on a par erreur annoncé l'arrestation, a franchi la frontière, et qu'il est maintenant dans les rangs des républicains allemands.

On dit encore que deux autres membres de la commission des 25 du comité socialiste de Paris, sont déjà auprès de Mieroslawski.

— Le comité d'exécution chargé de propager la liste républicaine présentée au peuple par les représentants de la Montagne, le comité démocratique socialiste, le comité démocratique des amis de la Constitution et les délégués de la presse démocratique, fait acte de haute souveraineté. Il transmet au *National* la déclaration suivante :

« Par suite de la démission contenue dans la lettre du citoyen Proudhon, publiée ce matin dans plusieurs journaux, le citoyen Alphonse Esquiros est substitué au citoyen Proudhon sur la liste républicaine. »

— La dépouille mortelle de Mgr Fayet, évêque d'Orléans et représentant du peuple, laquelle avait été déposée provisoirement dans les caveaux de St-Roch, va être transférée dans sa ville épiscopale, où elle recevra une sépulture définitive dans une des chapelles de la cathédrale.

— M. Napoléon Lebon, impliqué dans le complot du 13 juin, vient d'être arrêté.

— Presque tous les réfugiés politiques du grand-duché de Bade, qui se trouvent en ce moment à Strasbourg, se sont enrôlés volontairement dans la légion

étrangère et vont partir pour l'Algérie.

On en attend encore un certain nombre qui doit recevoir immédiatement la même destination.

— MM. Léon Faucher et Delancastel, représentants du peuple, ont été nommés par le président de la République membres de la commission supérieure des chemins de fer, en remplacement de MM. Dufaure et Lanjainais.

— On assure que M. E. de Girardin a demandé la permission de voir à la Conciergerie M. Proudhon pour le remercier de l'appui qu'il a prêté à sa candidature dans la lettre qu'il adresse à plusieurs journaux pour se désister lui-même de toute prétention. Nous ne savons pas si M. de Girardin est aussi fier de la protection du citoyen Proudhon qu'il s'en montre reconnaissant; ce qui est certain, c'est que deux mois après la révolution de Février, quand M. de Girardin combattait avec tant de courage la démagogie avec ses clubs et ses effrayantes manifestations, personne ne se serait attendu à voir le rédacteur de la *Presse* prôner par les blouses qui servaient alors de pavois à Barbès, à Louis Blanc et à Causidière.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 3 juillet 1849.

L'article 98 est adopté avec la suppression du mot : « Motivé. »

Adoption des articles 99 et suivants, jusque au 113^e inclusivement.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination au conseil d'Etat du membre qui reste à élire.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité exigée, un autre tour de scrutin aura lieu demain.

M. LE PRÉSIDENT : On a décidé qu'on ferait l'essai de la machine pour constater les votes. On peut procéder à cet essai et renvoyer la discussion du règlement à demain. (Oui ! oui ! Non ! non ! Continuons. — Bruit.)

On apporte sur le bureau de M. le président une boîte en bois de chêne, d'une forme oblongue, qui s'ouvre sur le côté et qui paraît contenir un mécanisme pour le passage des bulletins de vote.

M. le président et M. les secrétaires examinent ce mécanisme avec attention.

L'Assemblée adopte le renvoi de la suite de la discussion à demain.

Les huissiers font évacuer les tribunes; on va procéder en comité secret à l'expérience du vote par division au moyen de la nouvelle machine pour le scrutin. (Agitation et hilarité)

La séance est levée.

Séance du 4 juillet.

Présidence de M. Dupin aîné.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

L'Assemblée reprend le scrutin pour la nomination d'un membre du conseil d'Etat.

L'opération terminée, les urnes sont emportées pour le dépouillement.

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande en autorisation de poursuites contre sept représentants, savoir : les citoyens Ronjat, Baune, Beyer, Kopp, Hoffer, Anstett et Lauriou.

M. Em. Barrault a la parole contre le rapport de la commission. Il commence par déplorer le nombre indéfini des poursuites déjà exercées contre une partie de l'Assemblée. Il félicite la commission d'avoir appelé les prévenus pour les entendre. Cette innovation a eu un bon résultat. Un seul de ces prévenus a déferé à cette invitation, et il s'est innocenté.

Son intention n'est point de discuter les principes posés dans le rapport fait par M. Vatimesnil; mais il rappellera combien l'Assemblée constituante, cette noble devancière de la législative, a usé avec réserve, avec ménagement de cette faculté d'autorisation de poursuites. Elle avait compris qu'elle devait se montrer conservatrice de la dignité de tous ses membres. Il craint que le luxe de poursuites, de quoi on a fait preuve depuis, ne tienne à un système qu'il déplore, peut-être à un esprit de vengeance condamnable ! (Murmures.)

La multiplicité des poursuites qui se révèlent chaque jour est une atteinte à l'existence de l'Assemblée nationale, au droit des électeurs, à la dignité de la représentation nationale. En voulez-vous la preuve ? Déjà le public dit que l'Assemblée nationale est une caverne d'honnêtes gens ! (Hilarité. — Mouvements divers.)

Comment serions-nous rassurés, comment pourrions-nous croire que la main ministérielle est absente de ces réquisitoires, quand nous voyons la composition des commissions nommées, et les membres du parquet y avoir toute influence ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Ainsi, c'est toujours la défiance, les imputations...

Voix de la gauche : Silence ! silence !

M. BARRAULT : Vous parlez de défiance ! Et quel a donc été votre passé ? N'est-il pas là défiance ? la défiance partout ! Ne l'aviez-vous pas érigée en système, affichée à cette même tribune ? Comment se ferait-il que ce qui vous paraissait vertu alors, soit vice chez nous ? (Applau-

dissements sur la Montagne.) De quel droit abdiqueriez-vous votre passé, ce qui fut votre vertu, vos précédents? (Nouveaux applaudissements.) Ne me reprochez donc point la défiance; elle est dans mon droit, dans mon devoir. Nous ne devons point oublier que nous sommes un corps politique, des hommes politiques et non point une collection d'avocats. (Hilarité.)

Comme corps politique, nous ne devons pas permettre qu'un rayon de cette Assemblée soit distrait du centre, sans motifs apparents. Il ne faut pas qu'à toute réquisition, les agents du parquet aient entrée dans cette enceinte; qu'au premier coup de marteau frappé, la porte leur soit ouverte. (Très-bien!) Votre dignité en souffrirait. Au nom de la justice, le parquet vous a déçimés. Après lui avoir cédé 52 de vos membres, vous lui direz: Assez! (Très bien! à gauche.) Vous lui direz: Si vous êtes pouvoir judiciaire, moi je suis pouvoir politique! La justice ne doit pas être l'instrument servile de la politique.

L'orateur cite l'opinion de M. Dufaure lors de la demande en autorisation de poursuites contre M. Audry de Puyraveau, en 1852. Le délit était constant; il consistait dans une lettre imprimée. M. Dufaure, dans un discours profond, insista pour le refus de poursuites.

M. Vesin appuie les conclusions du rapport. Ce rapport pose les véritables principes. Il est surprenant qu'après tant de précédents on élève encore des difficultés. Toutes les questions ont été parfaitement posées et dans l'ancienne Assemblée et dans les chambres qui l'avaient précédée. Ces principes ont été confirmés dans l'Assemblée constituante à propos des autorisations de poursuites contre les citoyens L. Blanc, Causidière et autres. Les rapporteurs, MM. Jules Favre et Martin (de Strasbourg) ont reconnu ces principes. Dans leurs rapports, ils les ont rappelés et fortifiés par de nouveaux raisonnements. La doctrine est complète. L'Assemblée peut donc, en conscience, suivre la marche qui a toujours été suivie. Un seul point doit préoccuper l'Assemblée: Les poursuites sont-elles loyales, indépendantes, libres? sont-elles fondées sur des faits apparents, probables? sont-elles exemptes d'esprit politique et de vengeance?

Tels sont les points qui, seuls, doivent fixer l'attention de l'Assemblée. Elle délègue des commissions pour examiner ces questions; elle se décide d'après l'avis, les impressions, le dire de ces commissions; si elle pénètre plus avant, elle se constituerait en chambre d'accusation.

Toutefois, l'orateur reconnaît que le rapport présente une imperfection. Il semble contenir deux conclusions contradictoires. Il faut que la commission se prononce plus nettement. En conséquence, il demande le renvoi du rapport à la commission pour nouvelle délibération.

LE PRÉSIDENT: On me remet à l'instant le résultat du scrutin ouvert pour la nomination d'un membre du conseil d'Etat. Les votants étaient au nombre de 452. M. Jublin a réuni la majorité des suffrages. Partant, M. Jublin est nommé conseiller d'Etat.

M. V. Lefranc demande la parole pour répondre à M. Vesin. Il combat quelques uns des principes avancés par lui. Il n'admet pas que l'Assemblée doive avoir une confiance aveugle dans la commission nommée.

L'Assemblée ne peut abdiquer son droit d'appréciation. Le système exposé pourrait donner ouverture à de nombreux abus. Ma conscience s'est révoltée contre les principes posés par M. Vesin. J'ai trouvé dans ses principes une raideur, une inflexibilité, une exclusion que je ne puis admettre.

L'Assemblée entend encore MM. Vesin et Grévy. Ce dernier prétend qu'il est impossible que l'autorisation ne soit pas précédée d'un examen préalable. Quel est le but de cet examen? Ce n'est pas seulement de savoir si la poursuite est exempte de passion, mais encore si elle est sérieuse, si la demande n'est pas témérairement introduite.

La séance continue.

La lettre suivante suivante a été adressée au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*:

Bourg-Saint-Andéol, le 2 juillet.

Monsieur le Directeur du *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*,

On me communique seulement aujourd'hui votre numéro du 22 juin, dans lequel vous me désignez comme l'un des candidats du parti modéré aux élections qui vont avoir lieu dans le département de l'Ardèche. Je vous prie d'accueillir à ce sujet ma réclamation, qui pourra sembler tardive sinon inutile, et que je me reprocherais néanmoins de ne pas vous adresser.

Je ne suis point candidat aux élections qui vont avoir lieu dimanche prochain dans notre département; et le parti modéré n'a pas, que je sache, d'autre candidat que M. Rouveur (d'Annonay), ancien représentant. Notre division au mois de mai nous a bien assez coûté, puisqu'elle nous a coûté la victoire, et que c'est surtout à elle qu'il faut attribuer le succès de la liste rouge! J'espère que cette faute ne se répètera plus, et je regarderais comme bien coupable quiconque y entraînerait désormais notre pays.

J'ai d'ailleurs, en ce qui me touche, peu de mérite à m'effacer devant M. Rouveur et à ne pas lui disputer

une place qu'il a déjà si bien remplie. Il représente la nuance du parti auquel j'appartiens moi-même, et j'ai plus de titres que moi à la confiance des électeurs dont il a été le mandataire à l'Assemblée constituante. Me sera-t-il permis d'ajouter que j'ai été des premiers à l'engager à renoncer à ses projets de retraite, à nous aider à prendre contre les rouges une revanche qui sera sans doute plus facile avec son nom qu'avec tout autre. En tout cas, je suis heureux de dire ici que le candidat qui semblait après lui le plus naturellement désigné au choix des électeurs a donné une semblable preuve de désintéressement.

La plupart de mes amis savent déjà ce que cette lettre apprendra à tous les électeurs de l'Ardèche. En les remerciant publiquement des témoignages de confiance et de sympathie politique dont ils m'ont honoré, je les prie encore une fois de reporter sur M. Rouveur les suffrages qu'ils avaient songé à porter sur moi.

Agréer, etc.

BROET.

NOUVELLES LOCALES.

Nous tenons d'une source qui mérite toute confiance que M. Jules Favre, candidat de la république rouge dans notre département, a opté pour le département de la Drôme.

— Le conseil de guerre de Lyon aura bientôt à juger, dit-on, 3 officiers du 2^e léger et 50 sous-officiers ou soldats du même régiment. Les scènes fâcheuses, dont ce beau corps a donné le scandaleux spectacle, motivent ces rigueurs nécessaires.

L'armée est appelée peut-être à sauver la société, et la discipline seule peut sauver l'armée.

— Quelques mouvements de troupes ont lieu en ce moment dans nos environs. Les régiments qui s'étaient approchés de Lyon regagnent leurs cantonnements, et d'autres se dirigent sur l'Alsace.

— Le général Gemeau n'avait pas reçu les rapports de tous les officiers généraux sous ses ordres lorsqu'il a dû envoyer le sien. Le rapport du général Magnan seul lui avait été remis.

Il en est résulté quelques omissions dans les publications qui ont été faites et qu'il est juste de réparer.

D'après les renseignements qui nous sont fournis, le 6^e de ligne aurait à revendiquer une large part dans la reconnaissance du pays et de notre ville.

Le 2^e bataillon de ce régiment, ayant à sa tête son brave colonel Jacqueminot, était aux Bernardines. Il était dix heures et demie. Les voraces, encouragés par le succès de leur expédition sur l'École vétérinaire, arrivaient, en bandes serrées et le drapeau rouge en tête, sur les soldats placés en avant de la grille. Les émeutiers lèvent alors la crosse en l'air, font entendre le cri convenu de: Vive la ligne! et pressent les soldats, qu'ils appellent leurs frères, de leur remettre leurs armes. Le brave général Duchaussoy, qui avait pris le commandement de l'enceinte fortifiée de la Croix-Rousse, fait de vains efforts pour déterminer les émeutiers à se retirer; il était lui-même entraîné. Le fusillé Villelongue tire, pour se dégager, sur l'émeutier qui voulait le désarmer... Un caporal et un autre fusiller en font autant. Le feu est immédiatement commandé, et cette première décharge jette à terre quinze émeutiers. Le feu des croisées de la place répond alors à celui du 6^e de ligne; la bataille est engagée, et l'engager, c'était bien évidemment la gagner. On peut presque dire que c'est le premier soldat qui a tiré qui a tranché la question.

Le 6^e de ligne contient les émeutiers, les empêche de se précipiter sur la ville, et soutient tous leurs efforts depuis dix heures et demie jusqu'à une heure et demie.

C'est alors que les généraux Magnan et d'Arbouville sont arrivés et ont, avec le sang-froid et le brillant courage qui les distinguent, pris toutes les dispositions nécessaires pour détruire les barricades et dompter l'insurrection. Ce sont encore les sapeurs et une quarantaine d'hommes du 6^e de ligne qui ont précédé la colonne du 17^e léger pour briser les portes des maisons et faciliter l'approche des barricades.

Ces faits, si nous sommes bien renseignés, résultent d'un rapport du général d'Arbouville, rapport remis trop tard, ainsi qu'on l'a dit, ce qui n'a pas permis de le publier avec le rapport général.

La gloire qui revient au 6^e de ligne, à son colonel et au brave général Duchaussoy, n'enlève rien à celle de leurs vaillants camarades de tous grades et de tout rang. Le général d'Arbouville a, dans son rapport, rendu toute justice au 6^e. Le gouvernement lui a accordé sa part des récompenses si bien acquises par notre armée. Il ne manquait donc plus au 6^e que d'être signalé, à son tour, à la reconnaissance du pays, et c'est ce que nous nous sommes proposé de faire.

— Un étranger nous demandait hier s'il était vrai que Lyon eût été mis en état de siège, à la suite de la funèbre journée du 15 juin, et combien de jours cette mesure gouvernementale avait duré. Sur notre réponse affirmative, que nous étions toujours sous la pression de l'autorité militaire, il ne voulut aucunement nous croire.

« Vous me la donnez belle, nous répondit-il; mais les cafés chantants de la place des Célestins ont été aussi remplis de chanteurs et de visiteurs; samedi dernier, le Colisée donnait un bal de nuit; vos théâtres ne chôment aucunement; les promenades et les campagnes respirent un air de fête; le Rhône et la Saône sont couverts de nacelles et de nageurs; la place Bellecour, voyez plutôt, est ce soir le rendez-vous d'une brillante société, accourue pour applaudir la musique du 17^e léger. »

Le raisonnement de l'étranger nous fit douter un moment de la réalité de ce que nous avions avancé à propos de l'état de siège. Heureusement, nous nous trouvâmes en présence d'une affiche signée par l'honorable général Gemeau, qui levait nos doutes.

« Eh bien! si toutes les rigueurs de l'état de siège ressemblent à celles dont je suis témoin ici, je préfère cent fois cette situation aux jours fortunés que nous avons passés à l'époque du gouvernement provisoire. »

— L'état-major général de l'armée des Alpes aura séjourné pendant cinq mois dans notre ville où il aura laissé les souvenirs les plus honorables et les regrets les plus sincères et les plus vifs.

Élève de l'école de St-Cyr et de l'école d'application, M. le général Morin, chef de cet état-major, a dû tous ses grades à sa haute et profonde instruction, à la variété de ses aptitudes, à ses longs et utiles services; son mérite incontesté est d'ailleurs relevé en lui par l'aménité du caractère, la distinction des manières.

Un tel choix était à la fois un éloge pour le ministre qui en avait pris l'initiative, et pour le général qui en était l'objet.

Les éloges donnés au général Morin s'appliquent à tout son état-major, entre autres au sous-chef d'état-major, M. le colonel St-Hippolyte qui, dans tous les détails du service, a fait preuve d'une scrupuleuse exactitude et d'une remarquable intelligence.

— Malgré la chaleur excessive, le théâtre des Célestins était trop petit hier soir pour contenir la foule qui s'y était portée. Le succès des deux premières représentations d'une comédie-vaudeville, ayant pour titre les *Trois étages*, était la cause du rendez-vous.

Il est vrai que depuis longtemps nous n'avions assisté à un tel spectacle. Détails charmants, traits vifs et piquants, allusions politiques, tartuferies électorales démasquées, délicieuses intrigues d'amourettes, tableaux vivants de scènes d'intérieur chez la noblesse, la bourgeoisie et la démocratie, nobles sentiments rapprochant peu à peu ces trois classes et les confondant dans un mutuel embrassement, telle est, en peu de mots, l'analyse de cette pièce aussi spirituelle qu'élégamment écrite.

Elle plait à toutes les classes de la société parce qu'elle est le fidèle miroir des mœurs de chaque caste; aussi, tour à tour, le public n'a-t-il cessé de battre des mains et de crier bravo!

Tous les artistes indistinctement ont été rappelés; faisant allusion aux principales scènes de ce chef-d'œuvre littéraire et scénique, plusieurs voix ont demandé « la famille, la famille tout entière. »

Nous regrettons sincèrement que des jalousies de coulisses nous aient privés d'applaudir les acteurs de cette pièce. Il serait à désirer, une fois pour toutes, que les artistes comprissent bien qu'ils appartiennent au public, et qu'ils doivent obéir à ses caprices.

La mauvaise volonté de ces artistes pour se rendre à l'appel du public, qui pendant plus d'un quart d'heure les a vainement demandés, avait tellement indisposé les spectateurs que peu s'en est fallu qu'une insurrection n'éclatât dans la salle des Célestins.]

Nous aimons à croire que ces scènes de mauvais aloi ne se renouvelleront plus.

Lyon, 3 juillet 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Le comité napoléonien autorise les membres du bureau à déclarer, par la voie de votre journal, la résolution qu'il a prise à l'unanimité de porter à la candidature de la représentation nationale dans les prochaines élections M. Rivet, son candidat du 15 mai.

Ce candidat réunit toutes les conditions de savoir, de probité et de fermeté dont notre société sent plus que jamais le besoin et les avantages, en présence des

ennemis de l'ordre qui ont juré d'entretenir l'agitation, parce qu'en troublant le commerce et la prospérité du pays, ils trouvent un prétexte pour déconsidérer le gouvernement et la Constitution.

Le comité napoléonien invite ses adhérents de la ville et des campagnes à oublier leurs prétentions dans l'intérêt général.

Veillez agréer, M. le rédacteur, notre respectueux dévouement.

Pautre, président; Socquet, médecin de l'Hôtel-Dieu, vice-président; Courtet et Léon Méjasson, secrétaires.

VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

Souscriptions recueillies en faveur des Militaires blessés et des victimes innocentes de la journée du 15 juin 1849.

Première liste recueillie à la Mairie.

MM. Décombe, maire, 50 fr.; Guilloud, adjoint 20 fr.; Quinard, 50 c.; Mas, Jacques, 1 fr.; Metton, curé de St-Pothin, 50 fr.; Robert, Jean, 15 fr.; Marchetty, fondeur, 50 fr.; Clavat, tailleur, 5 fr.; De Nicolay, 10 fr.; Jontet, 2 fr. 50 c.; Carloz, 2 50 c.; Rolland, (J.-B.) 10 fr.; Bertrand, pharmacien, 5 fr.; Grand, Abel, 5 fr.; Charbonnel, P^o, 10 fr.; Milliat, (ancien premier adjoint), 25 fr.; Gauflre, négociant, 20 fr.; Mouterde, 50 fr.; Anonyme, 5 fr. Total. . . 314 50

Liste recueillie par M. Louvier fils, teinturier, cours de l'Egalité.

MM. Richarme, 5 fr.; Louvier, architecte, 5 fr.; Desouches, capitaine en retraite, 5 fr.; un soldat de l'empire, 15 fr.; Chazel (Claudius), 5 fr.; Chazel (Henri), 5 fr.; Rambaud, 5 fr.; Pitiot, 5 fr.; Anonyme, 1 fr.; Cuzin, doct. médecin, 5 fr.; Devaux, 5 fr.; Rubsament et Remp, 10 fr.; Durand, commis, 2 fr.; J. P. Louvier et Cie, 50 fr. Anonyme, 1 fr. Total. . . 120

Liste recueillie par MM. Vincent Million et Maguin, cours de l'Egalité, 44-46.

MM. Million, pour les militaires exclusivement, 50 fr.; Chaussie, 2 fr.; Raff, 2 fr. 50 c.; Borjal, 50 c.; Rivière, 5 fr.; Cot, 1 fr.; B. A. C. (pour les militaires exclusivement), 50 fr.; Colin Joubert, 5 fr.; Rollin (Antoine), 2 fr.; Letellier, 2 fr.; Jay (pour récompense à l'armée), 10 fr.; Douiller, 5 fr.; Wiennois, 2 fr.; Tardy, 50 c.; Amand, 1 fr.; Crevat, 10 fr.; Saignemorte, 1 fr. 50 c.; Anonyme, 1 fr.; Anonyme, 1 fr.; Voisin, 15 fr.; Chevalier, 1 fr.; Sébastien Kock, 20 fr.; Anonyme, 2 fr.; Maguin fils, 10 fr.; Anonyme, 10 fr. Total. . . 210

Liste recueillie par MM. Chatanay père et fils, fabricants de chandelles, rue Vaudrey.

MM. Chatanay père et fils, 25 fr.; Bouvier aîné, 2 fr.; Perroncel, 2 fr.; Jean Dulot, 5 fr.; Passeron, 5 fr.; Permezel jeune, 5 fr.; Choisy, 2 fr.; les dames et demoiselles Chatanay, 25 fr. Total. . . 69

Liste recueillie par M. Scohy, propriétaire, rue Creuzet.

MM. Scohy, 10 fr.; Hermann, 5 fr.; Un artiste, 2 fr.; Un artiste, 2 fr.; Jurieu et Ballard, 10 fr.; Graillet, 5 fr.; Morel, 25 fr.; Perret, 5 fr.; M. Maréchal, 50 c.; un artiste, 2 fr. Total. . . 65 50

Liste recueillie par M. Daloz, fabricant de savon, chemin du Sacré Cœur.

MM. Daloz, propriétaire, 10 fr.; Foulon, domestique, 1 fr.; Garga, 1 fr.; Billon, 1 fr.; Bergon, fermier, 2 fr.; Guerre (Claude), 2 fr.; Accarie, 2 fr.; Drogner (Louis), 5 fr.; Bellony, menuisier, 5 fr.; Pouillet, lameur, 5 fr.; Archinel, menuisier, 50 c.; Desvigne, (Joseph), 5 fr.; Christophe (Vincent), 2 fr.; Trollier, 1 fr.; Brouchon, graveur, 1 fr.; Signaud, 1 fr.; Bazin, vouturier, 50 c.; Thivel (Pierre), 50 c.; Poyet, 1 fr.; Nuvel (Jean-Claude), 5 fr.; Maistre (Claude), 60 c.; l'Administration du gaz, 100 fr.; Melin, 50 c. Total. 148 60

RÉCAPITULATION.

1re Liste	314 50
2e Liste	120
3e Liste	210
4e Liste	69
5e Liste	65 50
6e Liste	148 60

Souscriptions recueillies jusqu'à ce jour. 927 60

Nouvelles de la Hongrie.

On écrit de Wieselbourg, le 27 juin au matin : « Le quartier-général de l'armée impériale a marché hier soir de Presbourg sur Altenbourg. Les chevaux du général Haynau et du ministre de la guerre Guylai, qui s'est dirigé aussi sur Altenbourg, ont été conduits à Hochstrass. Les Magyars s'enfuient de Raab, que les impériaux devaient occuper hier soir, vers Pesth et Stuhlweissenbourg.

« L'armée opérant par Papa a menacé la ligne de retraite des insurgés, ce qui a probablement eu pour suite cette évacuation. »

On écrit de Presbourg, le 27 juin :

« L'empereur est accompagné à Altenbourg du président du conseil, prince Schwarzenberg, et du ministre de la guerre, comte Gyula.

« Le commandant en chef de l'armée du Danube a ordonné aux soldats d'épargner le plus possible

dans leur marche les champs et les jardins. Cet ordre a produit une impression favorable sur le public.

« Une partie du corps dispersé de Georgey s'est rassemblé près de Freistadt, d'où il semble menacer Léopoldstadt. »

— Le prince Paskiewitsch a quitté Kaschau le 23, avec le gros de son armée, composée de 120 mille hommes, et comme il fait chaque jour cinq milles, il peut avoir dépassé Miskolcz et être près de Hatvan.

S'il en était ainsi, l'armée hongroise, entre le Danube et la Erzgebirg, serait en danger d'être complètement séparée de sa ligne d'opération sur la Theiss; Bude, Pesth et Debreczin seraient en même temps menacés par les Russes.

Suivant le Lloyd, les Russes seront devant Pesth le 1er ou le 2 juillet.

L'avant-garde du général russe Rudiger a eu près de Szeben, le 20, un engagement avec les Hongrois, dans lequel ces derniers ont été complètement défaits et ont eu 300 tués.

Indépendamment de la division défaite par le général Rudiger, une seconde bande d'insurgés est complètement anéantie.

Georgey a fait publier au son du tambour, à son quartier-général de Raab, le 28, l'ordonnance suivante :

« L'ennemi et ses partisans, s'efforçant de porter la guerre de plus en plus dans l'intérieur du pays, ce qui peut avoir des dangers pour la république hongroise, il ne faut reculer devant aucun sacrifice pour les repousser. J'ordonne que la ville et les environs de Raab soient approvisionnés pour une année au moins.

« Dans huit jours commenceront des perquisitions, et ceux chez qui l'on ne trouvera pas de provisions seront expulsés. Comme il est aussi nécessaire que les fortifications soient mises dans le meilleur état, il va être nommé une commission de gens experts, chargée de réunir, par une contribution extraordinaire, autant d'argent qu'il en faut pour payer les ouvriers et les nourrir.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

HONGRIE. — Le *Moniteur Prussien* annonce, à la bourse de Vienne, du 29, que l'empereur est entré la veille à Raab, après un combat très vif, à la tête du premier corps d'armée.

Une correspondance d'Ungarisch-Altenbourg, de la *Gazette constitutionnelle de Berlin*, dit que l'on peut présumer que Pesth va tomber sans coup férir aux mains des impériaux.

— On lit dans le post-scriptum d'une lettre adressée de Carlsruhe, le 30 juin, à la *Gazette des postes de Francfort* :

« Je viens d'apprendre de bonne source que les Prussiens ont pris hier les ouvrages extérieurs des fortifications de Rastadt. La Favorite a été détruite. »

Le même journal annonce qu'il a reçu de Fribourg, en date du 30 juin, la nouvelle que le gouvernement provisoire badois s'est installé dans cette ville.

— La *Gazette de Cologne* dit que l'on assure qu'il y aura un congrès de souverains à Erfurth.

SUISSE. — BALE, 2 juillet. — Depuis samedi dernier, un grand nombre de démocrates allemands, bien connus, ont passé ici se rendant dans l'intérieur de la Suisse, notamment MM. Itzstein, Raveaux, Simon Vogt, Schuler, membres de l'Assemblée nationale.

A Fribourg en Brisgau, le conseil communal a pris la direction des affaires, et les ministres sont partis. M. Goegg y est encore. M. Werner est près du corps d'armée à Rastadt. Mieroslawski est arrivé ici. Il a déposé le commandement et M. Sigel lui a succédé.

BALE, 30 juin, 5 heures et demie du soir. (Correspondance particulière.) — Itzstein et Raveaux viennent d'arriver en fugitifs. Tout est en débandade à Fribourg, depuis ce matin qu'on y a reçu la nouvelle qu'un corps d'armée composé de Bavares, de Wurtembergeois et de Prussiens, venait de paraître près d'Offenbourg; en sorte que Rastadt se trouve entre deux feux, et que les communications sont coupées entre cette forteresse et le gouvernement provisoire siégeant à Fribourg. Chacun a donc pris le mors aux dents; c'est un sauve qui peut général parmi les membres du gouvernement; quant à l'armée, on n'en parle pas, mais Rastadt est encore au pouvoir des insurgés. Tout fuit de Fribourg, parce que c'est pire qu'une ville prise d'assaut; on y pille les maisons au plein midi; on emporte lits, linge, ar-

genterie, sans que nul s'y oppose; les bourgeois, laches et terrorisés, se laissent voler et maltraiter sans résistance.

On a volé le trésor de l'église, les ostensoirs, les chandeliers, les lampes, les images de saints, etc.; et cependant pas un soldat prussien, wurtembergeois ou bavarois, n'a paru encore dans la ville: ce sont les corps-francs qui font tout cela. Depuis trois jours, une troupe de brigands parcourt le pays, emmenant tous les bestiaux à Rastadt, où se prépare une forte résistance. On fait entrer en Suisse beaucoup de chevaux, pour les soustraire à ces pillards.

ESPAGNE.

Notre correspondant de Barcelonne nous écrit que tous les détenus politiques ont été mis en liberté le 20.

Parmi ces prisonniers se trouvait l'ancien chef carliste Marsal, qu'on a vu se promener sur les places les plus fréquentées dans la soirée du même jour.

Tous les criminels qui étaient renfermés dans la prison d'Estella se sont évadés dans la nuit du 17, après avoir brisé les portes. Ils ont assassiné l'alcade, sa famille et ses domestiques, et pillé sa maison.

Dans la même nuit on a affiché des placards aux coins de diverses rues pleins de menaces contre les principaux habitants de la ville.

Ces malfaiteurs, après avoir maltraité les personnes qu'ils ont rencontrées, ont quitté la ville et se sont dirigés du côté de la France.

Les généraux carlistes Villaréal, Zariatégui, Sopenana, Iturriaga et Guibelalde, viennent de profiter de l'amnistie que la reine d'Espagne a octroyée à tous les émigrés politiques sans exception, en faisant leur soumission et en prenant des passe-ports pour rentrer dans leur patrie.

Ces braves et loyaux militaires ont compris que, dans l'état où est l'Europe, il n'y a qu'un seul parti à prendre: c'est que tous les hommes d'ordre s'unissent pour combattre les idées anarchistes-socialistes qui menacent le monde d'un bouleversement général.

C'est un besoin commun qui doit faire taire toutes les affections et toutes les sympathies.

Autrement, et si les conservateurs se divisaient en présence de l'ennemi, la ruine de la société serait aussi sûre que prochaine.

ANGLETERRE.

LONDRES, 3 juillet 1849. — Le poll, en faveur de M. le baron Léonel de Rothschild, marche d'une manière si triomphante que les efforts de ses adversaires tombent pour ainsi dire dans le ridicule.

— Le comte Galinas, envoyé piémontais en Angleterre, a dit-on, pouvoir à l'effet de lever un emprunt de deux millions de livres sterling, dans l'intérêt de son gouvernement.

Les journaux anglais sont dépourvus de nouvelles.

Nouvelles diverses.

On connaît le procès intenté par M. Voinot, restaurateur à la barrière du Mont-Parnasse, et qui réclamait une somme de 1,500 francs pour un banquet dit le *Banquet de la fédération des peuples*. On sait aussi que cette somme n'a pas été payée. Mais ce qui n'est pas moins curieux, c'est une lettre de M. Delescluze, dont il a été donné lecture dans le cours des plaidoiries. On y trouve cette phrase: « Vous savez que j'ai des Hongrois, des Russes, des Allemands, des Polonais, pour parler au nom de leur pays. »

N'est-ce pas quelque chose de piquant que de voir M. Delescluze fournissant des Hongrois et des Russes pour pérorer au nom de leur patrie!

Ainsi qu'on l'a très bien remarqué, les anarchistes de Paris ne manquent pas de cette denrée; ils ont surtout en grande quantité des Hongrois, des Polonais et des Allemands. Quant aux Russes, ils n'en possèdent qu'un seul, c'est M. Golowine, et encore ce bijou leur a été ravi.

— Il court en ce moment, à Dijon, des pièces de 5 fr. fausses. Le procédé employé par les faux monnayeurs est ingénieux; le voici:

« Le cordon de la pièce est enlevé; puis, vidant complètement l'intérieur en ne laissant qu'une légère feuille d'argent dessus et dessous, ils remplissent de cuivre ce vide, et rajustent ensuite le cordon, qui est intact. Le tout est fait avec assez d'adresse pour qu'il soit très difficile de s'apercevoir de ce qui a lieu, car le son de la pièce faussée est absolument identique à celui d'une pièce non altérée. — Avis au public et aux capitalistes! »

A. MEINEL, gérant.